

communiqué DE PRESSE

Mardi
17 novembre
2015

Décisions du Bureau du 16 novembre 2015

Les élus du Bureau de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir, lundi 16 novembre. Les délibérations prises par les élus confirment le soutien de la Métropole au développement économique et à l'emploi sur son territoire, tant par l'accompagnement à la création d'entreprise, la gestion et l'aménagement de zones d'activité que par des aides directes aux entreprises. La politique de l'habitat, pour laquelle la Métropole consacre cette année 7,9 millions d'euros et l'aide aux communes, notamment à travers le fonds d'aide à l'aménagement, sont également au cœur des préoccupations de la Métropole, sans oublier le développement de l'offre culturelle territoriale.

⇒ La Métropole Rouen Normandie soutient le développement économique des entreprises et l'emploi

Depuis 2014, la Commission Européenne a élargi le champ d'application de la réglementation des aides publiques aux entreprises ; autorisant Aides à Finalité Régionales (AFR) et aides en faveur des PME

Ces AFR, destinées aux grandes entreprises et PME, permettent de subventionner l'investissement productif (bâtiments, terrains, équipements) ou la création d'emplois liés à l'investissement, elles sont réservées à certaines communes : Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Grand-Couronne, Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray, Petit-Couronne, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et le Trait. Toutes les autres communes du territoire sont concernées par le régime d'aides relatif aux aides en faveur des PME jusqu'au 31 décembre 2020.

De fait, la Métropole Rouen Normandie encourage l'investissement et le développement des entreprises sur son territoire à travers différentes subventions.

communiqué DE PRESSE

- **Aide à la location de bureaux**

Selon ces critères, 29 790 € seront versés aux entreprises :

- ✓ SCOP SAGES-ES a pour projet la création d'un centre de formation des aidants professionnels aux maladies telles qu'Alzheimer et Parkinson. La SCOP SAGES-ES a décidé de s'installer dans des locaux de 73m² à Rouen et emploiera dès sa création 3 salariés pour amener l'effectif à 7 salariés sous 3 ans.
- ✓ AXIPEM LAB, spécialisée dans l'apport de solutions pour le contrôle qualité des aliments et la sécurité de l'environnement, dédié à l'industrie agroalimentaire et à l'agriculture, installe ses locaux de 223 m² dans le Pôle Innovation des Couronnes situé anciennement sur le site Petropolus (propriété de Valgo) à Petit-Couronne et prévoit de créer 4 à 7 emplois sous 3 ans.

- **Aide à l'investissement d'entreprise**

L'aide à l'investissement d'entreprise permet de subventionner l'investissement productif (bâtiments, terrains, équipements). Des subventions sont ainsi versées à :

- La SARL Anger Nettoyage pour un montant de 14 957 €. Cette aide permettra à la société de poursuivre le développement de son activité de nettoyage auprès des entreprises, en construisant à Caudebec-lès-Elbeuf de 730 m² de locaux d'activités. Ce développement permettrait la création de 15 emplois supplémentaires d'ici 2018 portant ainsi l'effectif à 41 salariés.
- La SARL RPBI pour un montant de 8 750 €. Cette aide permettra la construction à Saint-Pierre-lès-Elbeuf de 564 m² de locaux d'activités. Ce développement permettrait la création de 5 emplois supplémentaires sous trois ans portant l'effectif à 10 salariés.

En 2015, 8 entreprises ont été aidées pour un montant global de 178 333 € (5 entreprises ont été aidées au titre du règlement d'aide à l'investissement pour un montant total de 159 013 € et 3 entreprises aidées au titre de l'aide à la location de bureaux pour un montant total de 19 320 €).

communiqué DE PRESSE

La Métropole peut également intervenir sur le foncier dédié aux entreprises. La Métropole gère 72 zones d'activité soit plus de 3 000 hectares de foncier dédiés aux entreprises et aux emplois. Une entreprise peut agrandir son activité sur le parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Étienne-du-Rouvray ; une zone d'activité située au Sud Est de la Métropole, vouée à l'accueil des activités de services aux entreprises qui compte 850 emplois et cumule 13 millions d'euros d'investissements à terme. Dans ce cadre, l'entreprise SARL Julien Publicité acquiert une parcelle d'une superficie de 5 720 m².

La Métropole Rouen Normandie accorde également son soutien financier pour le pôle Création/Développement de l'Agence pour le Développement Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (ADRESS) qui a pour mission le développement des entreprises sociales et solidaires en Haute-Normandie. Ce pôle s'articule autour de deux types d'actions : des actions d'expertise et de soutien auprès des porteurs de projet, des entrepreneurs sociaux et solidaires et des actions d'émergence liées à la Fabrique d'Initiatives à laquelle la CREA a apporté son soutien depuis 2010. L'aide allouée s'élève à 16 000 € soit 5,7% du budget prévisionnel de 278 067 €.

⇒ Seine Sud : la ZAC de la Sablonnière se confirme

Seine Sud dispose d'atouts géographiques remarquables qui le positionnent comme une plate-forme multimodale extrêmement attractive, le long de l'axe Seine, en complément des deux grands ports Maritimes de Rouen et du Havre, et d'autres plateformes avoisinantes.

Autour d'activités innovantes, d'industries à forte valeur ajoutée, de la logistique, des services, Seine Sud a vocation à contribuer de manière importante au développement économique de la Métropole. Dans la Métropole, les friches industrielles représentent un important gisement de foncier : leur reconversion est donc un enjeu majeur pour accueillir de nouvelles activités économiques favorables à l'emploi, les rendre à l'urbanisation ; tout en favorisant un développement plus respectueux de l'environnement (en limitant notamment la consommation d'espaces naturels ou agricoles), conformément au SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

À terme, Seine Sud consiste à la reconversion de 800 hectares de friches industrielles sur les communes de Saint-Étienne-du-Rouvray, d'Oissel-sur-Seine, Sotteville-lès-Rouen et d'Amfreville-la-Mivoie. Au Sud, sur la zone industrielle d'Oissel-sur-Seine et Saint-Etienne-du-Rouvray l'intervention de la Métropole consiste à aménager 250 à 300 hectares. Au sein de ce dernier : la Sablonnière, d'une superficie de 25 hectares, située sur la commune d'Oissel-sur-Seine, constitue l'une des premières opérations d'aménagement du projet global de reconversion.

Les bilans de la concertation publique et de l'étude d'impact confirment l'opportunité de son aménagement, et engagent donc à poursuivre l'opération. L'approbation, en décembre du traité de concession avec l'aménageur Rouen Normandie Aménagement, permettant au projet de rentrer dans sa phase opérationnelle. Le démarrage des travaux d'aménagement est prévu pour 2017.

communiqué DE PRESSE

⇒ Acquisition de la Tour Jeanne d'Arc pour la réunion des musées métropolitains

Au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Rouen Normandie va proposer une nouvelle offre culturelle : la Réunion des Musées Métropolitains réunira : les musées départementaux « Musées de France » situés sur le territoire métropolitain labellisés (le Musée des Antiquités, le Musée Industriel de la Corderie Vallois, le Musée Pierre Corneille) ; les musées de la Ville de Rouen (le Musée des Beaux-Arts, le Musée le Secq des Tournelles, le Musée de la Céramique et le Musée d'Histoire Naturelle) et la Tour Jeanne d'Arc, propriété de l'État jusqu'alors gérée par le Département de la Seine-Maritime.

Préfigurant ce transfert de compétences départementales et validant le contrat de développement métropolitain, la gestion de la Tour Jeanne d'Arc est reprise par la Métropole au 1^{er} janvier 2016.

Cette offre culturelle unique contribuera à accroître l'attractivité touristique et culturelle du territoire métropolitain.

⇒ La réhabilitation des logements au cœur du Programme Local de l'Habitat

La Métropole Rouen Normandie poursuit sa politique d'aide au développement et à la rénovation des logements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH). En 2015, plus de 7,9 millions d'euros sont consacrés à l'amélioration, la réhabilitation énergétique et à l'adaptation des logements aux vieillissements et aux handicaps. La Métropole attribue dans le cadre des conditions fixées par le règlement d'aides du PLH, des aides financières de :

- 250 000 € à l'office public Rouen Habitat pour la réhabilitation thermique de 104 logements locatifs sociaux situés 4 rue du Champ de Mars à Rouen.
- 161 000 € à Rouen Habitat, pour 46 autres logements locatifs sociaux situés au 75 rue du Maréchal Gallieni à Rouen.

communiqué DE PRESSE

⇒ Solidarité territoriale : la Métropole aux côtés des communes

Pour toutes les communes, la Métropole crée un fond de soutien aux investissements à hauteur de 60 millions d'euros sur la période 2016-2020. Il s'agit d'accompagner les communes dans leurs investissements, et par conséquent l'économie locale. Quatre domaines sont concernés : l'accessibilité, l'entretien des bâtiments communaux et l'espace public (parcs et jardins, cour d'école...) et le renouvellement urbain. Les modalités de ce fonds seront délibérées début 2016.

En 2015, la Métropole Rouen Normandie a réservé, à travers le fonds d'aide à l'aménagement, 600 000 €, pour soutenir les aménagements des petites communes de son territoire.

La commune de La Londe bénéficie d'une subvention globale de 36 183 € pour réaliser les travaux suivants :

- Extension du bâtiment communal dit « Maison Berrier » qui accueille une entreprise souhaitant recruter deux salarié(e)s ;
- Réfection de la cour de l'école maternelle
- Réfection de la toiture du stade de football André Trépagny qui souffre de problèmes d'étanchéité
- Travaux d'accessibilité aux handicapés et aux Personnes à Mobilité Réduite pour la Résidence pour Personnes Agées François Naour, propriété communale.